

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **35 (1899)**

Heft 45

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

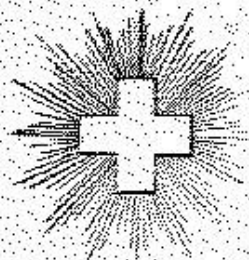
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Éprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : De la discipline en dehors de l'école. — Chronique scolaire: Valais, Synode scolaire bernois, Jura bernois, Vaud. — Bibliographie. — Partie pratique: Sciences naturelles: les bois de chauffage. — Diètes. — Récitation. — Compte d'une succession. — École enfantine: Exercices de langage.

DE LA DISCIPLINE EN DEHORS DE L'ÉCOLE

À propos de cette question, la Loi scolaire du 31 janvier 1865 disait: « Les membres des Commissions d'écoles et le régent ont droit de surveiller les élèves hors des écoles (art. 79). Le Règlement scolaire provisoire du 7 juillet de la même année contenait ce qui suit: « Les régents surveillent les enfants hors de l'école, et les punissent s'ils ne se conduisent pas d'une manière convenable (art. 92). Cette dernière prescription est donc à l'origine de la « tournée des gamins » dont parle M. Dufey (*Educateur* du 19 août 1899).

On s'étonne un peu que la Loi et le Règlement scolaire actuels, pour ce qui concerne le personnel enseignant, ne parlent plus de la surveillance des enfants en dehors de l'école. En est-il de même des actes législatifs adoptés dans d'autres cantons? Oui et non.

La Loi scolaire neuchâteloise du 27 avril 1889, dit à l'art. 82: « Le personnel enseignant veille à ce que l'enseignement ait une portée éducative et à ce que la conduite des élèves, en classe et *en public* ne donne lieu à aucun reproche ». — Nous lisons dans la Loi scolaire du canton de Berne, adoptée le 6 mai 1894: « Die Lehrer haben in und *ausserhalb der Schule* in jeder Hinsicht auf Ordnung, Anstand, Reinlichkeit und gute Körperhaltung zu dringen¹ ». — Le canton de Zoug, dans sa Loi scolaire du 7 novembre 1898, a admis ceci: « Die Lehrerschaft hat alle Obliegenheiten des Lehrantes in Erziehung und Unterricht der Jugend in und *ausser der Schule* gewissenhaft zu erfüllen ». Le canton de Lucerne, dans le Règlement scolaire aujourd'hui en vigueur, indique d'une façon

¹ Nous conservons le texte allemand avec intention: les instituteurs romands doivent se familiariser de jour en jour davantage avec la langue parlée dans les écoles des rives de la Singine au lac de Constance.

très précise quels sont les devoirs des maîtres à l'égard de leurs élèves en dehors de l'école.

Par contre les lois scolaires de Genève, Bâle, Zurich ne renferment pas de prescriptions spéciales touchant la question qui nous occupe. Il y est cependant implicitement contenu que l'instituteur se doit entièrement à ses fonctions et que tout ce qui concerne ses élèves ne peut le laisser indifférent. C'est aussi, pensons-nous, ce qu'ont voulu les législateurs vaudois de 1889. Ils ont peut-être aussi cherché, en laissant de côté les obligations formulées antérieurement, d'empêcher des froissements entre parents et instituteurs.

Il existe, il est permis de le dire, bon nombre de personnes dont l'opinion est que, dans la rue, les parents seuls ont autorité sur leurs enfants; quelques-unes même iraient plus loin et ne se feraient pas faute de franchir le seuil de la salle d'école pour le déclarer, si le Règlement scolaire n'avait prévu le cas. L'autorité paternelle est une chose trop sacrée pour que nous cherchions à vouloir la restreindre. On nous permettra cependant de faire ressortir ceci. L'école est un élément nécessaire dans la vie des individus, tout au moins dans les pays civilisés. Viendrait-elle à être momentanément supprimée, que tous les pères de famille se grouperaient pour la reconstituer. L'école a donc droit à l'existence; plus que cela, elle a le droit d'exiger de chacun de ceux qui en appellent à son action, de faire preuve d'entente et de bienveillance à son égard.

Or, l'éducation des enfants ne comprend pas seulement ce qu'on peut leur inculquer à l'école. Là, ils se soumettent à certaines mesures d'ordre indispensables, mais ils sont loin de montrer toujours tous les côtés de leur caractère, tous les sentiments qui les animent. C'est au dehors qu'il faut les voir, non-seulement pendant les heures de récréations, dans les excursions scolaires, mais aussi lorsqu'ils sont livrés à eux-mêmes. Celui qui veut être éducateur sent qu'il ne peut se dispenser de savoir ce que font ses élèves de l'école au seuil de la maison paternelle. Est-ce à dire qu'il ira jusqu'à les admonester dans la rue? Non, c'est à l'école qu'il parlera de ce qu'il a vu, qu'il punira, s'il le faut, le coupable.

En thèse générale, on peut déclarer que l'œuvre de l'école se mesure à la tenue des enfants dans la rue, au respect qu'ils ont pour les adultes, les magistrats, les personnes âgées. Et ici, nous ne pensons pas seulement à ce que le maître peut faire, mais aussi au résultat de l'appui qui lui est prêté par les autorités. Mais qu'on ne demande pas à la police de sévir; ce n'est pas pour travailler à l'éducation de nos enfants qu'elle a été instituée. Tout au plus peut-on réclamer d'elle quelques indications utiles parfois au sujet de leur tenue dans la rue ou sur les promenades publiques, lorsqu'ils sont plus ou moins sans surveillance directe.

La discipline en dehors de l'école ne peut pas non plus, dans la grande majorité des cas, être faite par la famille; c'est la tâche de la société dans son ensemble. Mais dans cette œuvre commune, c'est encore l'école qui pourra le plus, en s'y faisant aider indirectement.

tement par les parents, c'est vrai, mieux peut-être qu'on ne l'a réalisé jusqu'ici.

C'est du moins ce que l'on a cherché à obtenir dans certaines localités de France¹. Voici à cet égard ce que nous apporte la *Revue pédagogique* de septembre dernier. « Dans un coin de province, à trente lieues de Paris, on a institué pour les écoliers des *Carnets d'éducation et d'instruction* ». Chaque exemplaire débute par deux pages d'avis aux familles ; il y est dit entre autres : « Les maîtres attacheront la plus grande importance d'abord à la conduite, puis à la tenue, à l'exactitude, à la propreté, et en dernier lieu seulement, au travail ». Pourquoi faut-il qu'après cela on parle de prix de moralité votés par les maîtres aux élèves qui se sont le plus pénétrés du sentiment du devoir, qui ont mis en pratique les idées de justice, de charité, de solidarité, et qui se sont fait remarquer par leur politesse, leur bonne éducation à l'école, dans la rue, dans la famille ? On en reviendra. Mais ce que nous voulions relever, c'est l'usage d'une double page blanche servant à la correspondance du maître et des parents. Ainsi s'établit une conversation plus ou moins suivie entre l'école et la famille, en termes toujours bien exprimés, empreints d'amour pour l'enfant, du désir le plus profond de travailler à son bonheur. On comprend quel fruit l'écolier peut retirer d'une si attentive collaboration. Ainsi tous les faits d'ordre moral peuvent être combien mieux passés en revue.

Quelque chose d'analogue serait-il impossible chez nous ? Certainement pas. Que ne pouvons-nous, d'une façon ou d'une autre, organiser pour nos écoliers, « cette action combinée, unanime, de la famille et de l'école, du père et du maître ; ce milieu de culture morale où l'enfant pousse, où il s'élève vers le bien sans même s'en rendre compte ? » Il n'y a qu'à vouloir et nous y arriverons ; les pères de nos écoliers se prêteront à cette œuvre aussi bien que ceux des enfants de telle ou telle ville de France. L. HENCHOZ.

M. Kohlheim, instituteur à Burligny (Vand), nous écrit sur le même sujet les lignes suivantes :

La question mise à l'étude par notre collègue Dufey, dans le N° 34 de *l'Éducateur*, ne semble pas préoccuper outre mesure les membres du corps enseignant. Elle est pourtant intéressante et mérite bien d'arrêter un instant notre attention.

L'ancienne loi scolaire donnait au régent le *droit* de punir les élèves qui se conduisaient d'une manière inconvenante en dehors de l'école ; on était arrivé, de cette façon, à faire de lui une sorte de croquemitaine dont les mamans menaçaient leurs chérubins trop lents à s'endormir.

La loi actuelle ne dit rien quant à la discipline hors des classes, en ce qui concerne les maîtres, mais elle en fait une des attributions des Commissions scolaires, en termes dont la précision ne laisse rien à désirer : *Elles surveillent les enfants hors de l'école, et les punissent s'ils ne se conduisent pas d'une manière convenable.* (Règlement, art. 56).

J'estime donc que, en cette matière, notre devoir est tout tracé, c'est l'abstention. Hors les cas de désordre dont nous sommes témoins, et que nous devons réprimer, comme du reste le ferait tout honnête citoyen à notre place, nous n'avons qu'à observer la plus grande réserve, car nous courrions, dans le cas con-

¹ Voir aussi les récentes décisions prises par la Commission scolaire de la ville de Neuchâtel. (La Réd.)

traire, le risque d'être accusés d'empêcher sur les attributions des Commissions scolaires ou des agents chargés de la police locale.

En nous mêlant de ce qui ne nous regarde pas, nous nous exposons à nous l'entendre dire une fois ou l'autre par des mécontents, et il n'en manque jamais lorsqu'un châtiment sévère est infligé à leurs enfants. Nous ne sommes plus à l'âge d'or où régents et pères de famille marchaient d'un même pas à la poursuite du même but. Bien naïfs sont ceux qui, dans une fausse sécurité, se fient aux protestations de gens dont il seront les dupes, lorsqu'ils se croiront autorisés à user des pleins pouvoirs qu'ils supposaient loyalement accordés.

Le régent, du reste, qui n'a pas vu les faits est obligé de s'en rapporter à des racontars souvent exagérés, suivant les sentiments qui animent le rapporteur. Il va sans dire qu'il ne doit donner aucune valeur aux récits d'écobiers très heureux de faire punir un camarade, mais il ne manque pas de grandes personnes qui se prêtent au rôle peu glorieux de délateur, en vue de relever le mérite de leurs propres enfants. Ils considèrent ces petites perfidies comme un moyen habile de vider des querelles de famille. Si le régent se laisse séduire par l'air bonasse du rapporteur, il ne tarde pas à être pris dans un réseau d'intrigues dont il lui sera difficile de se débarrasser sans y laisser une partie de son autorité, qu'il lui faut tout entière lorsqu'il est en classe. Ceux qui désirent poliment se débarrasser de ces vertueux importuns n'ont qu'à leur demander une *plainte écrite*; ils seront tranquilles, car bien peu auront le courage d'appuyer leur dire par leur signature.

Du reste, la plupart des plaintes ont pour motif le maraudage, le jet de pierres, le bris de vitres, etc., délits prévus par les règlements communaux et dont la répression est de la compétence des autorités locales, auxquelles il ne nous appartient pas de donner des conseils. Cela est si vrai que, dans les villes, où la police est entre les mains d'agents sérieux, les régents sont parfaitement tranquilles. Donc :

Chacun son métier, les vaches seront bien gardées. — Ch. KOLLMAN, inst.

M. Ernest Briod, enfin, juge la question en ces termes :

Deux honorables correspondants de l'*Éducateur* ont déjà traité ce sujet. Permettez-moi d'ajouter encore une cause du mal à celles qu'ils ont citées.

On a beaucoup fait ressortir les désavantages, au point de vue de l'instruction, du mode de fréquentation mis en usage dans la campagne vandoise par la loi de 1889 : les incursions au point de vue éducatif, spécialement en ce qui concerne la conduite hors de l'école, sont plus nombreux encore, si possible. Les enfants âgés de plus de 12 ans sont dispensés des classes pendant *quatre mois et demi*, vacances comprises. *C'est trop, beaucoup trop*. Nous savons qu'on est en voie de porter remède à ce mal, et l'on ne saurait assez insister pour que les conclusions du rapport du Conseil d'Etat reçoivent une sanction pratique. Le nombre total des heures de leçons est peut-être suffisant; c'est leur répartition qui laisse à désirer. Le terme de six semaines nous paraît être le maximum pendant lequel on puisse, d'une seule fois, laisser un élève primaire sans classes.

L'école, avec ses habitudes de ponctualité et d'accomplissement journalier du devoir, est un excellent régulateur pour la conscience enfantine. Si des abus au point de vue de la conduite extérieure sont signalés au maître, il peut à tout le moins en profiter pour réprimander ses élèves, pour tâcher de modifier leurs dispositions et de toucher leur cœur.

En temps de dispense, rien de cela. L'enfant, affranchi de l'autorité du maître, ne sent plus au-dessus de lui que celle des parents, combien lâche parfois. Aussi les bonnes rôtées nocturnes qu'on s'accorde le dimanche ! Papa n'en saura rien ; maman est si indulgente ! Et quant à l'instituteur, nous ne le reverrons qu'à la rentrée, dans deux ou trois mois !

C'est ainsi que des enfants de 13 à 15 ans se font souvent un mal énorme, livrés qu'ils sont à eux-mêmes des mois entiers. Et ce n'est pas un mince crève-cœur pour le maître de se dire qu'à la rentrée, il constatera chez quelques-uns de ses élèves une tare nouvelle, et que cela a lieu... de par la loi. — E. BAUD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VALAIS. — Chers collègues, Au moment où les écoles vont de nouveau s'ouvrir dans notre canton, où, humbles pionniers de l'instruction et de l'éducation populaires, nous allons encore nous rencontrer sur la brèche pour réparer l'outrage fait par six longs mois de vacances au travail accompli précédemment, et pour augmenter l'actif intellectuel de notre chère jeunesse, le Comité de la Société des instituteurs du Valais romand a cru bon d'adresser aux membres de cette dernière, ainsi qu'aux autres collègues qui sont avec eux de cœur, quelques chaudes paroles d'encouragement et un appel pressant à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour s'acquitter dignement de leurs pénibles fonctions.

C'est l'effort qui profite. Mais l'effort, est-ce bien là ce qui manque à l'instituteur valaisan? Non, assurément. Quand on travaille à si bon marché et qu'on fait nonobstant beaucoup de bonne besogne, on ne peut se reprocher de manquer de courage et de dévouement; et si c'est une douce jouissance de *faire le bien pour le bien*, cette jouissance, l'humble régent du Valais doit la goûter souvent. Ce qui nous fait défaut, ce sont bien plutôt les moyens pécuniaires de nous procurer d'utiles lectures qui étendraient nos connaissances générales, perfectionneraient notre enseignement et nous mettraient de plus en plus au niveau des exigences actuelles; car nous n'oublions point que *tout vaut le maître, tout vaut l'enseignement*. Cependant, quelque étroite que soit notre bourse, elle nous fournira encore, si nous le voulons bien, pour un abonnement à l'*Educateur*, à ce vaillant journal qui vient aujourd'hui, à l'ouverture de nos écoles, frapper à la porte des braves régents valaisans pour leur offrir ses précieux services de bon guide.

D'aucuns seraient peut-être mécontents de nous entendre vous conseiller l'*Educateur*. Nous regrettons de leur causer ce dépit, mais qu'y faire? Nous connaissons trop bien l'importance et l'utilité incontestables de ce journal pour que nous hésitions à le recommander à nos amis et collègues.

Rappelons, en passant, qu'en s'abonnant à l'*Educateur*, on fait de droit partie de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Mais la ne s'arrêtent pas nos conseils, — car, quoi qu'on dise, nous avons du patriotisme, autant du moins que ceux qui nous prêtent si peu charitablement les sentiments contraires, — et nous ajoutons: Restons quand même tous fidèles à l'*Ecole primaire*, qui fut notre premier guide, guide utile, indispensable, mais guide nécessairement insuffisant, comme doit l'être du reste tout journal isolé. Les journaux pédagogiques se complètent les uns les autres, et pour avoir de tout, il faut en avoir plus d'un.

Le moyen, direz-vous, de se payer les frais de plus d'une revue pédagogique?

En 1870, lors de l'année funeste, au moment de partir pour la guerre, un jeune conscrit français pleurait.

— Pourquoi pleurer, mon fils? interrogea la mère?

— Hélas! mon épée est bien courte! soupira l'enfant.

— Tu feras un pas de plus! Telle fut la réponse héroïque de la noble Française.

Oui, chers Collègues, nous ferons nous aussi un pas de plus dans la dépense, un pas de plus dans le courage pour oser entrer résolument dans le giron de la Romande. Bien entendu, nous n'adressons ces paroles qu'à ceux de nos collègues qui nourrissent déjà ce désir, mais qui hésitent cependant, par crainte des conséquences fâcheuses qui pourraient résulter d'une telle détermination.

Les craintes se conçoivent facilement: après l'acte de suprême indécatesse dont notre société a été l'objet de la part d'indignes adversaires, par le vol, au récent cours de gymnastique, à Sion, de ses statuts et de la liste de ses signataires, après cette nouvelle bassesse, disons-nous, nous savons que l'ennemi n'a pas désarmé, mais que nous devons toujours faire bonne garde. Aussi invitons nous

quiconque aurait à souffrir de quelque façon que ce soit pour le fait d'appartenir à notre association ou d'être simplement abonné à l'*Educateur*, d'en avvertir sans retard le Comité, afin que celui-ci puisse prendre des mesures contre le chat qui dort ou démasquer le bloc enfariné.

Il nous reste à déclarer encore une fois que si la politique s'est emparée de cette affaire, nous n'en pouvons mais, qu'il n'y a aucune complicité de notre part, que nous ne sommes responsables de rien et que nous continuerons à nous tenir exclusivement sur le terrain pédagogique, sans descendre dans l'arène des politiques.

Nous avons mieux à faire!

Le Comité.

— **Cours de gymnastique.** Le 11^{me} cours normal de gymnastique, organisé à Sion par la « Société fédérale de gymnastique », s'est clôturé samedi 24 octobre. Il a été dirigé par MM. les professeurs *Gelzer* et *Michel* et suivi par un moniteur et 38 instituteurs. Deux cantons seulement y ont eu des représentants : Valais, 34 et Vaud, 5.

Notre principale tâche durant ce cours a consisté dans l'étude théorique et pratique du nouveau manuel fédéral de gymnastique, en consacrant une bonne partie de notre temps à l'enseignement mutuel. Nous avons, en outre, assisté à bon nombre d'intéressantes conférences. Deux nous ont été données par M. *Michel*, la première traitant : *de la gymnastique chez les anciens et de l'évolution de cet art jusqu'à notre époque*; la seconde ayant pour sujet : *la gymnastique pour les enfants de 7 à 10 ans*. M. le Docteur *Pitteloud* a employé 3 séances d'une heure pour nous entretenir de *l'hygiène en général et l'hygiène scolaire en particulier*.

L'honorable et dévoué Directeur de l'Instruction publique valaisanne a tenu à profiter de notre séjour à Sion pour nous faire donner aussi quelques conférences en dehors du domaine de la gymnastique. C'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'entendre M. *Hopfinger* traiter de l'arboriculture en Valais; M. *de Riedmatten* de la vitification; M. *Oscar Péroniaz* de la télégraphie et de la téléphonie, et M. *Jeunjaquet* de la question du Glossaire des patois romands.

Tous les conférenciers ont développé magistralement leur sujet et ont bien mérité nos applaudissements répétés.

Le besoin ne nous a donc pas fait défaut pendant ces trois semaines; mais si nous avons bien travaillé, nous nous sommes récréés aussi, n'en doutez pas. Courses en commun à Savièse, à Véroz, à Chablais, deux gais soirs familiaires, voilà déjà un bon à compte. Mais le banquet, c'a bien été *la raclette à Tourbillon*, la traditionnelle raclette, accompagnée de bon vin à discrétion, du *Malcoisac* même, Messieurs, avec des raisins de choix comme dessert; le tout, offert généreusement aux participants du cours par les autorités bourgeoises de Sion qui assistaient en corps, avec d'autres notabilités, à ce délicieux pique-nique. Après des toasts, des chants et des productions de gymnastique, cette partie inoubliable s'est terminée par une descente en ville en cortège, aux fariques lueurs de lanternes vénitiennes.

C'était gai, c'était beau; adieu Tourbillon!

Notre cours s'est achevé par l'examen habituel, auquel présidaient M. le major *Mathey*, délégué du Conseil fédéral, et M. *Capitron*, représentant de la Société fédérale de gymnastique. Avant de nous séparer, nous avons banqueté un tantinet à l'Hôtel de la Poste, où a eu lieu la distribution des diplômes. Les vins d'honneur nous étaient offerts par l'Etat du Valais, représenté au milieu de nous par M. *Chappaz*, un fervent ami et soutien de la cause de la gymnastique en Valais.

U. GAILLARD, rapporteur.

P. S. — Pour plus amples détails, voir le rapport complet du cours dans les prochains numéros des *Monatsblätter für das Schulturnen*.

SYNODE SCOLAIRE BERNOIS

Le synode scolaire bernois s'est réuni à Berne, dans la salle du Grand Conseil, le samedi 21 octobre dernier. La séance s'est ouverte sous la présidence du doyen d'âge, M. Landolt, inspecteur des écoles secondaires, à Neuveville. L'assemblée a procédé ensuite à l'élection de son bureau. Un bulletin imprimé avait été distribué aux délégués. Les jurassiens constatarent avec stupéfaction que tous les membres anciens du comité y figuraient, sauf M. Gylam, inspecteur à Corgémont, qui était remplacé par M. Flickiger, rédacteur à Oberbourg. Ce bulletin était l'œuvre de quelques délégués de la ville de Berne qui, la veille, avaient convoqué une réunion intime et avaient décidé d'éliminer M. Gylam à cause de son attitude dans la réunion des instituteurs bernois, le 1^{er} juillet. Les instituteurs jurassiens ont pu constater que M. Gylam y a défendu avec calme et modération les vrais intérêts de l'école et du corps enseignant, sans se laisser intimider ni par le nombre ni par la violence de l'attaque. La candidature de M. Landolt, inspecteur, avait été aussi discutée dans la réunion intime, et elle n'avait survécu que grâce à l'intervention d'un directeur d'école secondaire de la capitale. Aussi le nom de M. Landolt était-il en queue de la liste.

L'assemblée, toutefois, ne s'est pas associée à cette injustice contre le Jura; elle a confirmé son bureau composé de M. le colonel Dr. Mursel, chef du service sanitaire fédéral, comme président, de M. Gylam, inspecteur, comme vice-président, de MM. Landolt, inspecteur, Wyss, recteur à Bienne, Bigler, député à Biglen, Gröning, maître secondaire à Berne, Schneider, maître secondaire à Langenthal, Jost, instituteur à Interlaken, Ritschard, inspecteur des denrées alimentaires, à Oberhofen.

Pendant que les bulletins de vote circulaient, M. le Dr. Gobat, directeur de l'instruction publique, a exposé l'état de la question des châtimens corporels à l'école. Le Grand Conseil, placé en présence d'un projet de loi, dont l'*Educateur* a donné la teneur, avait cherché à gagner du temps en demandant l'opinion du synode. Le Dr. Gobat, faisant l'historique de la question, établit que le gouvernement pensait régler par une loi la légitimité du châtiment corporel tout en abandonnant les détails à un règlement spécial. M. Ritschard, chargé de donner l'opinion du bureau du synode, ne veut pas toucher à la loi scolaire; il tient à remanier le code pénal et le code civil bernois. MM. Martig, Ammann et Tanner veulent ajouter à la loi un article 38 bis. M. Bürki, instituteur à Oberbalm, présente des amendemens à la proposition Tanner, qui sont acceptés avec celle-ci.

Voici quelle serait la solution proposée par le synode: 1^o L'instituteur possède le même droit de correction que le détenteur de la puissance paternelle; 2^o les punitions corporelles ne devront être employées que dans les cas extrêmes; 3^o les plaintes de parents relatives aux châtimens corporels ne pourront être portées devant les tribunaux que lorsque la commission scolaire n'aura pu réussir à mettre les parties d'accord.

Ajoutons que M. Hammerli, président du tribunal de Cerlier et Boinay, conseiller national, avaient fait la proposition d'engager le Grand Conseil à ne pas légiférer en matière de punitions corporelles.

M. Schneider, maître secondaire à Langenthal, présente un rapport sur la caisse de remplacement en cas de maladie, organisée par les maîtres secondaires. L'Etat et la commune auraient à payer chacun annuellement deux pour mille des traitemens à la caisse qui est alimentée en majeure partie par les instituteurs.

M. le Dr. Gobat rapporte sur la caisse des instituteurs. Les statuts révisés ont été soumis à une expertise technique et des propositions fermes pourront être présentées au gouvernement. M. le Dr. Graf constate que la direction de l'instruc-

tion publique voue toute sa sollicitude à la réussite de cette œuvre humanitaire qui a toute la sympathie du synode. Celui-ci est unanime pour appuyer tous les efforts qui se feront pour hâter la réalisation du projet.

M. Jost, instituteur à Matten, près Interlaken, présente une motion tendant à augmenter les compétences du synode. Un mémoire sera adressé au Grand Conseil pour demander la révision de la loi synodale. M. Marchand, maître secondaire à Tramelan, demande si les prix des volumes vendus par la librairie de l'Etat ne pourraient pas être majorés pour laisser un petit bénéfice aux libraires. Cette question a été renvoyée à l'étude du comité. H. GOUY.

La charité, s'il vous plaît! En réponse à l'appel paru dans le numéro 42 de l'*Educateur*, page 626 (traduction de quatre vers de Carlyle), nous avons reçu les réponses suivantes :

Tombe doucement, bon et beau blé d'or,
En la terre chaude, endors-toi tranquille;
Surgis un matin, frêle tige encor
Et pour nous nourrir, couvre un sol fertile. C. A. A.

Dans la terre chaude et féconde
Grain de blé, tombe doucement
Car c'est toi qui nourris le monde;
Et quand viendra la moisson blonde,
Dresse la tige fierement.

Ou bien : Grain de blé tombe dans la terre;
Jusqu'au printemps, comme en un lit,
Reste dans l'ombre enseveli.
Puis, un beau jour, vers la lumière,
Dresse la tige aux épis verts,
Car tu dois nourrir l'univers. E. BOLAY-CLEMENT.

Doucement, ô blé, tombe au sein de la nature,
Là, chandement caché, repose; un beau matin,
Tout resplendissant d'or, surgis alors soudain:
De toi l'homme et la bête attendent la pâture.
L. RANDIN-LECOUX.

Dans ton lit bien chaud tombe, bonne graine,
Dans la terre sombre, attends le réveil,
Un matin d'été, sous l'ardent soleil,
Tes beaux épis blonds doreront la plaine;
Pour nous tous les ans, bon blé, tu mûris,
Car bêtes et gens par toi sont nourris. UNE ABOYNNÉE.

Blé incantant, tombe tranquille et doux;
Reste couché dans ton chaud lit de terre,
Puis, un matin, dresse tes épis roux
En qui chacun, l'homme et la bête, espère. X.

VAUD. — M. Charles Knapp, professeur de géographie à l'Académie et au Gymnase de Neuchâtel, archiviste-bibliothécaire de la Société neuchâtoise de géographie, dont il publie chaque année le bulletin bien connu, a été chargé par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud de donner une série de vingt conférences sur les *Problèmes géographiques contemporains*. Ce cours, qui est public et gratuit, aura lieu tous les jeudis au Musée

industriel, de 5 à 6 heures du soir et sera suivi, en particulier, par les élèves de l'Ecole de commerce, de l'Ecole normale et du Gymnase mathématique.

— **Les Thioleyres.** Mlle Marie Renard prend sa retraite après un enseignement de trente-six ans, dont vingt-six ans aux Thioleyres. D'une famille bien connue d'instituteurs, Mlle Renard aimait sa vocation avec passion. Un talent naturel, développé par une longue expérience, s'unissait chez elle à un dévouement rare. Aussi, bien qu'elle ait travaillé dans des circonstances particulièrement difficiles, son enseignement produisait des résultats particulièrement remarquables. Un fait à noter, c'est qu'elle donnait elle-même les cours complémentaires, et chaque examen de recrues lui procurait une légitime satisfaction par les excellentes notes obtenues par ses élèves.

Mlle Renard possédait, non-seulement aux Thioleyres, mais dans toute la contrée, de la considération et de l'affection de chacun. Aussi, c'est au nom de toute la population, qu'en prenant congé d'elle l'autre jour, la Municipalité et la Commission d'école lui ont exprimé les regrets sincères que cause son départ. Elle lui ont remis en même temps un magnifique témoignage de reconnaissance.

De leur côté, les institutrices et les instituteurs de la paroisse d'Oron ont tenu à serrer une fois encore la main de celle qui s'est toujours montrée une collègue modèle, et dans une réunion intime, ils l'ont priée d'accepter un modeste souvenir.

Le corps enseignant de la contrée se rappellera longtemps cette figure sympathique, restée étonnamment jeune et enthousiaste, toujours prête à soutenir chacun de ses encouragements et de ses excellents avis, mettant constamment son bon cœur au service de ceux d'autrui, nous aux prises avec les dures expériences de la vie. Puisse-t-elle pour pendant de longues années encore du repos qu'elle a si bien mérité ! C'est notre vœu le plus sincère. J. M.

— Le Conseil d'Etat a nommé M. Ernest Reber, maître de mathématiques au Collège et Ecole supérieure de Payerne. Il a confirmé comme directeur de cet établissement, pour la fin de la période administrative, M. Margot ; il a en outre confirmé, à titre définitif, MM. Cruchet, comme maître de sciences naturelles, et Bapin, comme maître de français et d'instruction civique.

— **Budget du Département de l'instruction publique.** Le budget de ce département pour 1904 prévoit une somme de 2,530,285 francs aux dépenses et 319,450 francs aux recettes.

A l'Université, une augmentation des frais de traitements est prévue par suite du développement de l'enseignement des sciences et du droit (267,300 fr. au lieu de 256,000 francs).

Les pensions de retraite pour l'enseignement secondaire et supérieur passent de 35,000 fr. à 37,000 fr. ; celles pour les instituteurs primaires de 184,000 fr. à 200,000 fr. (40,000 fr. de recettes).

Extension de l'enseignement professionnel de 20,000 fr. à 25,000 fr. Les dépenses pour cours complémentaires se montent à 40,000 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Bilz. *La médication naturelle*, 25 livraisons, de 96 pages à 75 centimes, formant un splendide volume d'environ 2000 pages de texte, illustré de 720 figures, de tableaux en couleur, de modèles démontables du corps humain, etc. Relié, fr. 20. — Librairie P. Zehn, La Chaux-de-Fonds.

De toutes les tentatives faites dans ce sens, aucune n'a jusqu'à ce jour obtenu le succès de la *médication naturelle de Bilz*. Cette méthode tient dans cette recette : *diète, eau, air et lumière*. Elle est exposée dans une œuvre de haute va-

leur, fortement documentée, illustrée de belles figures et de nombreux tableaux en couleurs et qui renferme, indépendamment de la théorie de la médecine naturelle, toute une série d'études sur la gymnastique médicale, la gymnastique respiratoire, la natation, l'aérage, la respiration artificielle, le massage, le magnétisme médical, l'hypnotisme, etc. Rien de ce qui est utile n'est omis dans ce livre, qui est une encyclopédie médicale populaire, et qui est considérée en Allemagne, où 700.000 exemplaires de cet ouvrage ont été vendus actuellement, comme l'Evangile de la santé.

La médecine naturelle de Bilz a sa place marquée dans toutes les familles pour y remplir le rôle de conseiller fidèle et de guide éclairé.

Deutsches Lesebuch für höhere Klassen, mit 32 Illustrationen, einer Karte des deutschen Reichs und einem Plan von Berlin, von J. Houville und J. Hübner, Lausanne, F. Payot, 1899.

Avec cette publication qui vient de paraître, la Suisse romande possède un livre classique pour l'enseignement de l'allemand dans les classes supérieures. Si je dis classique, c'est certainement dans le sens moderne du mot, classique au point de vue de l'enseignement intuitif. Résolument engagé dans la méthode directe, l'enseignement de l'allemand ne pouvait plus se passer d'un livre de lecture inspiré par l'esprit nouveau. Aussi ce livre déroute-t-il un peu les esprits attachés à la routine, car ils y cherchent en vain les vieilles pièces d'inventaire qui traînaient leur existence dans tous les recueils. Un souffle bienfaisant de vie passe sur ces pages et leur donne une saveur fraîche et originale.

Les auteurs se sont inspirés de cette idée, très juste que, pour faire apprécier une langue et le peuple qui la parle, il faut se transporter dans le pays même. Il faut que l'élève fasse connaissance avec ce peuple et son pays.

Willst du den Dichter recht verstehen
Musst du in Dichters Lande sein.

a dit un grand poète. Or, il faut qu'une voix sympathique nous parle des pays allemands, il faut que tout ce qu'on nous montre nous paraisse digne d'intérêt. Et dans ce livre destiné à notre jeunesse, qui ne doit connaître ni la haine, ni les préjugés, ni l'indifférence, dans ce livre, l'Allemagne se présente à nos yeux étouffés telle qu'elle vit, pense et agit. Ah! ce n'est plus l'Allemagne uniquement rêvée du XVIII^e siècle, c'est bien l'Allemagne moderne, celle que nous avons besoin de connaître. Et, à côté de l'Allemagne, la Suisse allemande affirme sa place : partant de Zurich et de St-Gall, nous parcourons successivement les grandes villes d'Allemagne et les contrées chantées par ses poètes, illustrées par ses sculpteurs. L'idée de ce livre est si bien comprise, le plan exécuté avec une maîtrise si sûre de ses moyens, que les cris poussés par des esprits ombrageux ne peuvent que nous confirmer combien les auteurs ont touché la note vraie, la note unique. C'est bien aussi ce qu'a senti M. Widmann, lorsqu'il dit de ce livre (*Bund*, n° 284) : « Il offre un horizon plus vaste que les livres de classe du même genre de la Suisse allemande, ces livres reposent trop sur des principes purement littéraires et se détournent de la vie réelle. Les auteurs s'étaient évidemment inspirés de l'idée qu'avec la connaissance des œuvres en prose et en vers, il faut donner aux élèves de la Suisse française aussi les notions de la vie de l'Allemagne moderne, de l'Allemagne plus que de la Suisse allemande. Il leur sera facile, en effet, de connaître celle dernière par les rapports fréquents et directs qui nous unissent. »

Nous ne pouvons que souscrire à ce jugement porté par une autorité aussi compétente et nous félicitons sincèrement les auteurs d'avoir su mériter ses suffrages.

Nous ne croyons pas nous tromper en prédisant aux auteurs un grand succès et aux élèves des leçons pleines d'intérêt et de vie. Heureuse jeunesse qu'on conduit par ces chemins sur un terrain réputé autrefois si aride! Ce mot, décidément, doit disparaître du vocabulaire des écoles!

L'éditeur, de son côté, a fait ce qu'il y a de mieux dans ce genre, tant pour les gravures que pour l'impression et l'aspect extérieur du volume.

H. SCHACH.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES. — CONNAISSANCES USUELLES.

Les bois de chauffage.

I. *Causerie sur les bois de chauffage.* — Rattacher cette étude à une série de leçons sur les combustibles. Faire appel à l'esprit d'observation des élèves, à leurs souvenirs, à leurs expériences personnelles, les amener à dire tout ce qu'ils peuvent savoir sur ce sujet. Dans les classes de garçons, s'arrêter surtout à la fabrication du bois de chauffage; dans les classes de filles, insister surtout sur son emploi économique.

II. *Compte rendu oral d'après le plan suivant :*

1. Emploi du bois comme combustible. — 2. Principaux bois de chauffage : hêtre, orme, chêne; sapin, bouleau, bois blancs; déchets divers, fagots, sciure, etc. — 3. Circonstances qui influent sur les qualités des bois. — 4. Fabrication, dessication, provisions de bois. — 5. Emploi économique des bois de chauffage. — 6. Charbon de bois. — 7. Richesse de notre pays en bois de chauffage.

On entend par bois de chauffage tous les bois qui servent à alimenter le feu des cuisines et à chauffer les appartements. Le bois est le meilleur, le plus sain et le plus agréable des combustibles. Il n'offre d'inconvénients que lorsque la fumée ne peut s'échapper librement, à cause de l'irritation qu'elle produit dans les yeux et dans les voies respiratoires. Il est regrettable que le prix en soit de plus en plus élevé. Dans les villes, on lui a peu à peu substitué le coke, l'anthracite et les briquettes de houille, mais il est encore le principal et presque le seul combustible des campagnes.

Les principaux bois de chauffage employés dans notre pays sont le hêtre et le sapin. On emploie aussi le charme, l'orme, le chêne, le frêne, le bouleau, le peuplier, l'aune et, en général, tous les autres bois de nos contrées.

Le hêtre est un excellent bois de chauffage, pourvu qu'il ait été desséché dans de bonnes conditions. Il s'allume facilement et donne beaucoup de chaleur. Il est particulièrement sujet à une maladie qu'on appelle l'échauffement, occasionnée surtout par la fermentation de la sève restée emprisonnée dans le bois. Cette maladie, favorisée par le manque d'air et par l'humidité, est un premier degré de pourriture qui se reconnaît à des taches blanches, grises ou noires qui sillonnent le bois en tous sens. Le hêtre échauffé ou *cuit*, comme on dit vulgairement, a perdu une grande partie de ses qualités comme bois de service et comme bois de chauffage. Quand on ne peut le couper tout de suite, le meilleur moyen de le préserver de l'échauffement consiste à écorcer les bûches en partie et à les mettre sécher, sans les entasser trop, dans un endroit sec et bien aéré; il est bon aussi de fendre les plus grosses bûches.

En réalité, l'orme est le meilleur de nos bois de chauffage; il s'allume facilement, donne beaucoup de chaleur et brûle moins vite que le hêtre; mais, outre qu'il n'est pas très commun, il est surtout recherché comme bois de charonnage. Le charme a les qualités du hêtre, mais il est moins sujet à l'échauffement. Les arbres fruitiers, le poirier surtout, sont excellents pour le chauffage; ils brûlent facilement, donnent beaucoup de chaleur et produisent un charbon ardent et durable.

Le chêne est aussi un bon bois de chauffage, mais il sèche difficilement, et l'on n'emploie guère à cet usage que les déchets et les branches. On coupe beaucoup de jeunes chênes dans notre pays au moment de la montée de la sève, dans le but de les dépouiller de leur écorce, recherchée par les tanneurs. Le bois écorcé à cette époque de l'année, saigné en quelque sorte, est bien inférieur au hêtre; il s'allume difficilement, produit peu de flamme et dégage peu de chaleur.

Le sapin est très commun en Suisse, mais le prix en est relativement élevé

par le fait qu'on en emploie d'énormes quantités comme bois de charpente et de menuiserie; en outre, les gros rondins de sapin sont recherchés aujourd'hui, comme le saule, le tremble et le peuplier, pour la fabrication de la pale de bois. Comme bois de chauffage, il présente des qualités qui le font surtout apprécier pour l'usage de la cuisine; il s'allume facilement, donne beaucoup de flamme et produit une chaleur vive et ardente, mais il se consume avec une grande rapidité. Les autres bois résineux, le pin et le mélèze, présentent à peu près les mêmes qualités. Les grosses branches de sapin sont particulièrement recherchées; elles donnent presque autant de chaleur que le hêtre. Le houleau, comme bois de chauffage, présente beaucoup d'analogie avec le sapin. Les deux bois, coupés en grosses bûches, sont particulièrement recherchés par les boulangers et par les pâtisseries.

Le saule, le peuplier, le tremble et l'aune, désignés sous le nom collectif de bois blancs, sont de qualité inférieure.

Les déchets de bois des scieries et de diverses industries, les copeaux, les branches liées en fagots, les vieux troncs, la sciure, l'écorce, les mottes de tan, les cônes de sapin sont aussi employés pour le chauffage.

En général, un bois de chauffage est d'autant meilleur et donne d'autant plus de chaleur qu'il est plus sec et plus dur. Le bois varie en pesanteur et en dureté non seulement d'une espèce à l'autre, mais encore dans les mêmes espèces suivant l'âge des arbres, le climat et la nature du terrain. Le fayard qui provient des endroits élevés est meilleur que celui de la plaine. Les bois qui croissent dans les endroits exposés au midi ou au soleil levant sont d'un meilleur usage que ceux qui croissent dans les lieux humides ou peu exposés au soleil. Les arbres qui croissent en pleine forêt fournissent généralement un meilleur bois que ceux qui croissent isolément.

Les bois flottés sont ceux que l'on fait descendre de la montagne par le moyen des torrents et des rivières (Trient, Grande Eau, Sarine, etc.) et quelquefois par celui d'étangs à écluses qui débouchent dans des confluents. Par le flottage, le bois subit toujours une dépréciation plus ou moins grande.

La meilleure saison pour abattre les bois destinés au chauffage, ainsi que les bois de service, est celle pendant laquelle la sève est arrêtée, c'est-à-dire l'automne et l'hiver. Les bois coupés au printemps sont plus sujets à l'échauffement et à la vermine. Lorsque le printemps arrive, le bois doit être scié et réduit en bûches le plus tôt possible. Par la dessiccation, les bois perdent une partie de leur poids et diminuent sensiblement de volume. Certaines espèces perdent du 20 au 30 % de leur poids brut. Les personnes qui font leurs achats au poids, ce qui arrive fréquemment dans les villes, ont donc tout intérêt à exiger de leur marchand qu'il leur fournisse du bois parfaitement sec. Quand on fait ses achats au stère, il y a avantage, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité, à prendre du gros bois. Plus un stère admet de bûches, moins il contient de bois. En général, le bois trop jeune est de qualité inférieure. Il y a avantage à faire sa provision de bois de bonne heure, au printemps ou en tout cas au commencement de l'été. En attendant jusqu'à l'automne, on risque fort de ne pas avoir du bois parfaitement sec. Le bûcher ou le galetas doit être bien aéré.

Autant que possible, il ne faut employer que du bois parfaitement sec. Non seulement le bois plus ou moins vert ne brûle pas isolément, mais il faut en mettre une grande quantité pour que la combustion se soutienne, une partie de la chaleur étant ainsi perdue à vaporiser l'humidité du bois. Lorsque le bois pleure au feu, c'est-à-dire lorsque l'humidité sort à l'extrémité des bûches sous forme de gouttelettes, c'est la preuve que sa dessiccation est incomplète. Ce cas se présente fréquemment dans le bois de chêne. Il y a avantage, surtout pour l'usage de la cuisine, à scier le bois court et à le fendre en bûches menues: non-seulement il se dessèche plus rapidement, mais il est aussi plus facile de l'arranger dans le

fourneaux et de placer le feu juste à l'endroit voulu. Un feu de gros bois exige moins de soins, il est vrai, mais il occasionne une perte de chaleur et n'est par conséquent pas économique. Les bois destinés aux feux de courte durée, le sapin surtout, doivent être coupés encore plus minces que les bois durs. Les plus grosses bûches, les rondins, les morceaux difficiles à fendre, conviennent pour le chauffage des cheminées. Certains bois, comme le coudrier, le sapin, le jeune chêne, jettent facilement en brûlant des éclats enflammés qui pourraient mettre le feu au plancher; aussi faut-il nécessairement mettre sous les fourneaux une plaque de tôle suffisamment grande.

Le charbon de bois, celui de bois dur surtout, donne beaucoup de chaleur; mais il est très dangereux de chauffer une chambre au moyen d'un réchaud rempli de charbon ou de braise; pour peu que la chambre soit petite et bien close, les personnes qui y dorment peuvent y trouver la mort. Une chaudière même, dans une petite pièce insuffisamment aérée, peut occasionner de violents maux de tête.

Notre pays est, heureusement, très riche en bois de chauffage. Plusieurs parties du canton de Vaud, entre autres le Jura et les Alpes, en fournissent chaque année à nos villes des quantités considérables.

EXERCICES D'APPLICATION.

1. *Exercices sur la phrase de coordination.* — Prendre dans le compte rendu des élèves ou dans la description ci-dessus des exemples de phrases de coordination, les décomposer en propositions simples et justifier la ponctuation.

2. *Recitation.* — Le chant des bûcherons, par A. Theuriot.

3. *Arithmétique.* — Problèmes spéciaux sur les bois de chauffage en rapport avec le programme d'arithmétique (stère, décastère, calcul du tant pour cent, lagots, etc.).

4. *Comptabilité.* Prix de revient d'un stère de hêtre.

DICTÉES

L'ardoise.

L'ardoise est un objet d'école de forme rectangulaire. Elle se compose de deux parties : le cadre et la feuille d'ardoise. Le cadre est en sapin; il est formé de quatre côtés égaux deux à deux et assemblés par leurs extrémités. La feuille d'ardoise est plane, mince et fragile; elle est maintenue dans le cadre par une rainure. Les écoliers écrivent, dessinent et calculent sur l'ardoise avec la touche. Ils effacent avec une petite éponge ou avec un chiffon.

La touche.

La touche est un objet d'école. Elle est cylindrique. Elle comprend deux parties : le bois et la pierre. Le bois est de couleur naturelle ou verni en bleu, en vert ou en jaune. Il y a aussi des touches qui n'ont pas de bois; elles sont couvertes de papier de couleur; elles sont très fragiles. La touche sert à écrire, à calculer et à dessiner sur l'ardoise. L'écolier taille sa touche avec un couteau. Il y a aussi des touches en aluminium.

Le tremble.

Le tremble est un arbre forestier voisin des saules et des peupliers. Sa tige est droite et élevée; son écorce est lisse et d'un gris blanchâtre comme celle du bouleau. Ses feuilles sont arrondies, dentées et d'un vert pâle; attachées à de longs pétioles aplatis, elles sont perpétuellement agitées, même par le temps le plus calme; quand les feuilles du chêne, du hêtre et du bouleau lui-même sont parfaitement immobiles, celles du tremble frémissent et s'entrechoquent. Le bois du

tremble est blanc, léger et tendre; il est plus résistant et plus robuste que celui du peuplier, mais il se tourmente beaucoup. Il sert surtout aujourd'hui à faire de la pâte de bois, avec laquelle on fabrique du papier.

L'île de Chypre.

L'île de Chypre est tout à tour, suivant les saisons et les lieux, un enfer et un paradis. S'il y pleut souvent l'hiver, autant que dans les pays les plus humides du nord de l'Europe, il y fait l'été une chaleur lourde et accablante qu'on ne saurait comparer qu'à celle du Sahara. Par contre, le printemps y est délicieux. A ce moment-là les plaines de l'intérieur et les côtes du sud elles-mêmes sont couvertes de la végétation la plus riche et la plus variée. Quelques semaines plus tard, sous l'action d'un soleil dévorant, ces mêmes plaines et ces mêmes côtes, que l'imprévoyance et l'avidité des divers possesseurs de l'île ont complètement déboisées, offrent l'aspect le plus triste et le plus désolé. C'est le désert dans toute son horreur; on n'y aperçoit pas un arbre pendant des lieues entières. Là et là, heureusement, on rencontre des oasis où l'eau abonde.

Communiqué par J. Baudat.

DE SASSENAY

RÉCITATION

Chanson d'automne.

Déjà plus d'une feuille sèche
Parsème les gazons jaunissants;
Soir et matin la brise est fraîche;
Hélas! les beaux jours sont finis!

On voit s'ouvrir les fleurs que garde
Le jardin pour dernier trésor;
Le dahlia met sa corolles
Et le souci sa toque d'or.

La pluie au bassin fait des bulles;
Les hirondelles sur le toit
Tiennent des conciliabules;
Voici l'hiver, voici le froid!

Elles s'assemblent par centaines,
Se concertant pour le départ.
L'une dit: « Oh! que dans Athènes
Il fait bon sur le vieux rempart!... »

Toutes: « Demain, combien de lieues
Auront filé sous notre essaim,
Plaines brunes, pics blancs, mers bleues
Brodant d'écume leur bassin! »

Avec cris et battements d'ailes,
Sur la mouline aux bords étroits,
Ainsi jurent les hirondelles
Voyant venir la rouille aux bois.

(Fragments). TH. GAUTHIER.

COMPTABILITÉ

Compte d'une succession.

Établir le compte de la succession B. Le bénéfice d'inventaire donne le résultat suivant:

Actif.

- a) Une maison taxée f. 23 500. Un appartement de la dite est loué f. 360 par an et 8 mois de loyer sont échus.
- b) Vignes ha. 2,3 à f. 180 l'are. La récolte pendante est évaluée à 45 l. par are à 42 c. le litre. $\frac{2}{3}$ de cette récolte appartient au vigneron.
- c) Champs ha. 6,85 à f. 55 l'are. Récolte sur pied et en grange f. 3 l'are.
- d) Prés ha. 1,6 à f. 120 l'are. Récolte f. 4 l'are.
- e) Mobilier f. 2850.
- f) Chédail f. 4560.
- g) Créances. Obligation hypothécaire de f. 2800 plus intérêt de 5 mois à 4 $\frac{1}{2}$ %.
- Carnet de la caisse d'épargne du capital de f. 1560 et intérêt à 3 $\frac{1}{4}$ % pendant 8 mois.

PASSIF

- a) Cédule de f. 2500 plus intérêt à $4\frac{1}{4}\%$ pendant 3 mois.
 b) Salaire des deux domestiques f. 700 payés intégralement d'après volonté du testateur plus f. 100 de gratification à chacun d'eux.
 c) Legs. A la bourse des pauvres f. 2000. A l'institution en faveur des vieillards infirmes f. 1000. A l'enfance abandonnée f. 1500. A l'œuvre des cuisines scolaires dans la commune f. 1000.
 d) Frais de liquidation f. 435,20.
 Quelle est la part de chacun des quatre héritiers ?

Compte d'une succession.

Actif

Passif

Maison	23 500	—	—	—
Loyer 3 mois à 30 fr.	900	—	—	—
Vignes ha. 2,1 à fr. 180 l'a.	41 400	—	—	—
Récolte fr. 4547 dont les $\frac{2}{3}$	3 260	25	—	—
Champs ha. 6,85 à fr. 55 l'a.	37 675	—	—	—
Récolte fr. 3 X 685	2 055	—	—	—
Prés ha. 1,6 à fr. 120 l'a.	19 200	—	—	—
Récolte fr. 4 X 160	640	—	—	—
Mobilier	2 850	—	—	—
Credant	4 500	—	—	—
Obi. hyp. fr. 2500 plus int. à $4\frac{1}{4}\%$ pendant 3 mois	2 845	05	—	—
Cap. fr. 1060 plus int. à $3\frac{1}{2}\%$ pendant 3 mois	1 500	—	—	—
Cédule fr. 2500 plus int. à $4\frac{1}{4}\%$ pendant 3 mois	—	—	2 526	56
Salaire des domestiques, plus gratification	—	—	800	—
Legs à la bourse des pauvres	—	—	2 000	—
Aux vieillards infirmes	—	—	1 000	—
A l'enfance abandonnée	—	—	1 500	—
Aux cuisines scolaires	—	—	1 000	—
Frais de liquidation	—	—	435	20
Balance. Solde actif de la succession	—	—	130 464	15
Sommaires égales	130 825	91	130 825	91
Part de chaque héritier fr. 130 464,15 : 4 =	32 616	04	—	—

J. BAUDAT.

ÉCOLE ENFANTINE

Exercices de langage préparant à l'enseignement de la lecture.

(Suite et fin.)

L'enfant distingue et reconnaît les principaux termes de la phrase : il se rend compte que lui, aussi bien que ceux qui l'entourent, se servent de ces termes ou mots pour exprimer leur pensée. Cette pensée peut être reproduite sur le papier à l'aide de certains signes : un mot peut non-seulement s'entendre et se dire, mais aussi se lire et s'écrire.

En écrivant au tableau les mots ou les phrases dont il est question, on met en jeu un sens de plus, la vue, qui vient rendre plus concrètes les notions éveillées par les exercices précédents.

Une relation s'établit alors entre le langage parlé et le langage écrit et prépare l'enfant à saisir le but de la lecture.

Outre l'avantage de le familiariser un peu avec l'aspect des lettres et leur assemblage, ce procédé a celui de permettre d'établir un rapport entre les particuliers qu'un mot présente à l'oreille et celles qu'il offre à la vue.

Involontairement même, l'enfant remarque que les mots, bien que réunis dans une phrase, forment chacun un tout (grâce à leur rôle et à leur sens différents), qu'ils sont plus ou moins longs selon leur énonciation et que les lettres qui les composent sont différentes et ne se présentent pas dans le même ordre.

Il est facile alors d'attirer son attention sur les syllabes et leur nombre, ainsi que sur les sons et les articulations que l'on veut mettre en relief.

Décomposition des mots en syllabes, puis en sons.

— Nommez-moi des choses que les garçons voient passer pendant qu'ils jouent aux billes ? (*Char, voiture, tombereau.*)

Ecrire ces mots au tableau et en faire comparer la longueur.

Lire ce qu'on a écrit en accentuant et détachant bien chaque syllabe. Opposer un mot d'une seule syllabe à un autre de plusieurs syllabes dont la dernière soit sonore.

— Remarquez-vous aussi la différence de longueur lorsque vous les entendez ?

— Répétez-les lentement.

— Lequel se dit avec un seul mouvement de la bouche et combien fait-on de mouvements pour prononcer *tombereau* ?

— Chacun de ces mouvements donne une syllabe ; combien le mot *tombereau* a-t-il de syllabes ?

— Lequel en a moins ?

— Cherchez des mots d'une seule syllabe.

— Cherchez-en de 2, de 3 syllabes.

— Frappez dans les mains pour chacune d'elles.

— Dites la première, la deuxième, la troisième syllabe du mot *cagon*, du mot *omnibus*.

Si les mots sont écrits au tableau, on souligne les syllabes indiquées.

— Voici une histoire ou une phrase dans laquelle vous chercherez les mots les plus longs, les plus courts ; ceux d'une, de trois syllabes : *Paul perd son chocolat*.

Avant d'aller à la découverte du son, il est bon de rendre l'oreille de l'enfant attentive à la similitude de son et d'articulation dans les mots d'une même famille, dans le masculin et le féminin des noms propres, etc.

— Que voulaient faire Charles et ses camarades avec leurs billes ? (*Jouer.*)

— Qu'étaient-ils pendant qu'ils jouaient ? (*Des joueurs.*)

— Les joueurs jouent ; voici deux mots qui ne sont pas pareils et se ressemblent cependant ; en quoi ?

— Dites la première syllabe de chacun ? Que remarquez-vous ?

Faire chercher d'autres mots commençant par la même syllabe ou contenant une syllabe commune et les écrire au tableau, à la condition que cette syllabe ait non seulement le même son, mais la même orthographe ; souligner ou faire souligner la syllabe commune.

De la syllabe on passe au son, c'est-à-dire à la voyelle. *i* est la première lettre qu'on présente aux enfants parce qu'il leur est facile de la reproduire.

— Chaque enfant reçoit une image suspendue à l'arbre de Noël ; celle de Charles représente un *canari*.

— Quel mot indique ce que Charles reçoit ? (*Image.*)

— Dites la première syllabe de ce mot ?

— On entend-on *i* dans image ? (*Au commencement.*)

— Et dans *canari* ? (*A la fin.*)

Ecrire ces deux mots au tableau et faire découvrir la représentation graphique de *i* qui sera inévitablement la 1^{re} lettre du mot *image* et la dernière de *canari*.

Ecrire cette lettre isolément.

— Dites-moi des mots dans lesquels on entend *i* ; d'autres dans lesquels *i* se trouve dans la 1^{re} syllabe, dans la 2^e, etc.

— Frappez dans les mains en disant la syllabe contenant *i*.

Dire une phrase et faire compter combien de fois on entend ce son.

Ecrire des phrases ou des mots isolés et faire chercher et souligner *i*.

Chaque voyelle est présentée à son tour et les exercices à cet effet peuvent varier à l'infini.

Lorsque celles-ci sont familières aux enfants et qu'ils les distinguent les unes des autres, on passe aux consonnes, dont la réunion avec les voyelles donne des mots avec lesquels on construit tout de suite des phrases. E. WENEN.

— AVIS IMPORTANT —

Les nouveaux abonnés pour 1900 recevront l'EDUCATEUR gratuitement jusqu'à la fin de l'année. Nous donnerons prochainement la série des réformes et améliorations que nous comptons apporter au journal à partir de l'année prochaine. Notre article-programme paraîtra dans le courant de novembre.

Prière à nos amis de faire une active propagande autour d'eux, afin que l'EDUCATEUR devienne de plus en plus l'organe du corps enseignant de toute la Suisse romande.

A NOS LECTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

Canton de Vaud

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les autorités scolaires et les membres du personnel enseignant primaire et secondaire du canton qui désirent se procurer l'**Atlas historique de la Suisse**, par L. Poirier-Delav, maître au collège et à l'école supérieure de Montreux, peuvent s'inscrire au département de l'instruction publique, **bureau des fournitures scolaires, jusqu'au 1^{er} décembre 1899.**

Les conditions faites pour les souscripteurs sont :

a) Edition complète (16 cartes), fr. 1,20 par exemplaire au lieu de fr. 2.

b) Edition populaire (8 cartes), fr. 0,75 par exemplaire au lieu de fr. 1,20.

Les frais de port seront à la charge du destinataire.

ECOLES PRIMAIRES

Les régents et les régentes qui, au 31 décembre 1899, auront droit à la **première** augmentation de traitement pour cinq années de service, sont priés d'adresser au département, avant le 1^{er} décembre prochain, leur demande accompagnée de pièces délivrées par les commissions scolaires, attestant la durée exacte de leurs fonctions, avec indication des dates d'entrée et de sortie.

Les titulaires déjà pourvus d'une attestation sont dispensés d'adresser une nouvelle demande.

AGRICULTURE & COMMERCE

“ Boule de neige ”

Le Département rappelle que le mode de vente par bons, coupons, etc., connu sous le nom de « **boule de neige** » ou ceux procédant de combinaisons analogues, est interdit dans le canton de Vaud.

Lausanne, le 16 octobre 1899.

Département de l'agriculture et du commerce.

ÉCOLE CANTONALE D'AGRICULTURE

Programme de l'enseignement durant l'hiver 1899-1900.

Cet enseignement est de deux semestres. Il est approprié aux jeunes gens de la campagne et porte sur toutes les branches dont la connaissance est utile à l'agriculteur.

Les cours sont gratuits pour les élèves réguliers. Les étrangers y sont admis au même titre que les ressortissants du canton.

Les cours commenceront le jeudi 2 novembre 1899, à 10 heures du matin, et finiront le 19 mars 1900.

Les jeunes gens qui désirent suivre les cours en qualité d'élèves ou d'auditeurs, doivent être âgés de seize ans dans l'année. Ils se feront inscrire *avant le 25 octobre* au bureau de l'Ecole, au Champ-de-l'Air, en envoyant leur *acte de naissance*, leur *certificat de vaccination* et leur *carton scolaire* ou un *certificat d'études*.

Au moment de l'inscription, tous les élèves déposent une somme de fr. 5. Cette finance sera rendue à la fin du cours aux élèves réguliers qui auront suivi les leçons avec assiduité.

Les élèves devront verser chacun, pour l'assurance en cas d'accident, une somme de 2 fr. 50 cent. Ce versement leur garantit en cas d'accident corporel et professionnel pendant l'hiver 1899-1900 le paiement d'une somme de :

3000 fr. en cas de décès ou d'invalidité du 1^{er} degré.

1500 fr. pour invalidité du 2^e degré.

300 à 750 fr. pour invalidité du 3^e degré.

2 fr. par jour d'incapacité temporaire de travail.

Les personnes qui sont autorisées à suivre comme élèves auditeurs les leçons de l'Ecole sont soumises à la même discipline que les élèves réguliers. Elles paient une inscription de 5 fr. et une finance de cours de 5 fr. par heure hebdomadaire de leçon.

Le programme détaillé des cours sera expédié à toute personne qui en fera la demande franco au directeur de l'Ecole d'agriculture au Champ-de-l'Air.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.
Chemises flanelle, chemises Jager, etc., etc.

— CONFECTION SUR MESURE —

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Instituteurs de la campagne réalisent de beaux bénéfices en s'occupant de la

n4137q

représentation

de la *tuilerie mécanique Passavant-Iselin & Co*, à Bâle.

Grande fabrique de Meubles

Lits massifs, complets	Lavabos-commode marbre	Ameublements de salon,
75, 85 à 130 fr.	55, 65 à 75 fr.	Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets	Lavabos simples, marbre	Ameublements de salon,
38, 48 à 68 fr.	22, 25 à 45 fr.	Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives	Armoires à glace,	Ameublements de salon,
100, 115 à 125 fr.	120 à 180 fr.	Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin	Commodes massives	Canaapés divers
50, 60 à 75 fr.	30 à 75 fr.	20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

CYCLE-HALL.

CYCLES
Touriste

Machines entièrement garanties contenant tous les derniers perfectionnements.

Prix unique: 275 francs.

P. DESPLAND

constructeur.



Réparations

LOCATION

Première
marque suisse.

LAUSANNE

FOETISCH FRÈRES

MAGASINS DE MUSIQUE
LAUSANNE ET VEVEY

L'ORPHÉON DES ÉCOLES

N°	A 2 voix	Prix nets	N°	A 3 voix	Prix nets
1.	<i>Bischoff, J.</i> , La Fileuse (Major Bavel)	0,15	24.	<i>Kling, H.</i> , Weber, Freyschütz: Cueil- lons la fleur	0,25
	A 3 voix		25.	» » » Devant la jeu- nesse	0,25
2.	<i>Kling, H.</i> , Dieu qui gardes la patrie	0,25	26.	» - <i>Donizetti</i> , Fille du Régiment: Prière	0,25
3.	<i>Kling, H.</i> , Pastorale	0,25	27.	» - <i>Auber</i> , La Muette de Portici: Prière	0,25
4.	» L'Oraison Dominicale	0,25	28.	» - <i>Mendelssohn</i> , Elie. Trio des anges	0,25
5.	» Soyons unis	0,25	29.	» - <i>Boieldieu</i> , Dame blanche: Chœur des montagnards	0,25
6.	» Solitude	0,25	30.	» Chœur des ménestrels	0,25
7.	» La Fileuse	0,25	31.	» La vieille Berner Marche	0,25
8.	<i>North, C.</i> , 6 chants de Noël	0,25	32.	» - <i>Spahr</i> , Puissance de Dieu	0,25
9.	<i>Bischoff, J.</i> , La Fileuse	0,25	33.	<i>Kling, H.</i> , <i>Kreutzer</i> , Une nuit à Grenade: Chœur pastoral	0,25
10.	<i>Kling, H.</i> , Chant de Noël	0,25	34.	» » Sur la montagne	0,25
11.	<i>Chassain, R.</i> , La Noël des petits enfants	0,25	35.	» » Prière du soir	0,25
12.	<i>North, C.</i> , La-haut	0,25		A 2 voix	
13.	» La Chanson des étoiles	0,25	36.	<i>Mendelssohn</i> , Songe d'une Nuit d'été: Hymne de joie (sur la Marche nuptiale) avec accompagnement de piano	0,50
14.	» Les Chanteurs des Alpes	0,25	37.	<i>Kling, A.</i> , Fils. L'Avalanche. Scène alpestre	0,50
15.	» Les Clochettes bleues	0,25	38.	<i>Adam, A.</i> , Cantique de Noël	0,25
16.	» Le Chasseur suisse	0,25	39.	» Les enfants du pays	0,50
17.	» Le Livre de la vie	0,25	40.	<i>Mayor, G.</i> , Les cadets suisses	0,50
18.	<i>Kling, H.</i> , <i>Mozart</i> , Flûte enchantée, Hymne	0,25		A 3 voix égales	
19.	» » La fée du logis	0,25	41.	<i>Hochstetter, C.</i> , Op. 22. L'Harmonie. 12 mélodies originales	0,50
20.	» » Pour avoir un char- me vainqueur	0,25			
21.	» » Bientôt s'enfuit notre enfance	0,25			
22.	» » Charmante musi- que	0,25			
23.	» - <i>Weber, Freyschütz</i> : C'est la voix	0,15			

Répertoire Choral

Collection de nouveaux Chœurs à 4 voix d'hommes

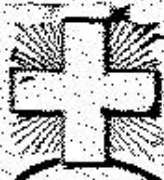
CHŒURS A 4 VOIX MIXTES

Très grand choix

ECHOS DU LÉMAN. — Chœurs à 4 voix mixtes

Vol. I, religieux. — Vol. II, divers.

Envois en examen par retour du courrier. — Grand rabais par quantité.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR ET ÉCOLE RÉUNIS.)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUÉX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, instituteur, La Gâtée, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BÉRNŒS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

FAIBOURG : A. Perriard, inspecteur scolaire, Belfaux.

SECTION VALAISANNE : U. Gail-land, inst., St-Barthélemy.

VAUD : E. Savary, instituteur, Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7.50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT
Lausanne

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.
MM. Boster, William, prof., Genève.
Groscurin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst., Genève.
Jura Bernois.
MM. Mercierat, E., inst., Sonvilier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylan, A., inspecteur, Corgéssand.
Baumgartner, A., ins., Bienna.
Neuchâtel.
MM. Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Fribourg.
M. Genoud, Léon, directeur, Fribourg.

Vaud.
MM. Dériaz, J., Drey.
Cornamusaz, F., Trey.
RoCHAT, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Vissinand, L., Lausanne.
Cloux, F., Ecublens.
Faillietaz, G., Gimel.
Lambert, T., Concise.
Bried, E., Fcy.
Martin, H., Marlyres.

Suisse allemande.

M. Fritschl, Fr., président
 du *Schweiz. Lehrerverein*, Zurich.

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Buchet, Marc, conseiller
 d'Etat, prés. honoraire, Lausanne.
Gagnaux, L., syndic,
 président effectif, Lausanne.
Burdet, L., instituteur,
 vice-président, Lutry.

MM. Perrin, Marius, inst.,
 trésorier, Lausanne.
Sonnay, instituteur,
 secrétaire, Montolieu.
 Lausanne.

AGENCE DE PUBLICITE

H

aasenstein &

V

ogler

LAUSANNE

11, rue du Grand-Chêne, 11

(Maison J. J. Mercier) à l'entresol.

Announces dans tous les journaux de Lausanne, du Canton,
 de la Suisse et de l'Etranger.

TARIFS ORIGINAUX

DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION

DISCRETION — CÉLÉRITÉ

PUPITRES HYGIÉNIQUES A. MAUCHAIN GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté + 3925 — Modèle déposé.



Travail assis et debout.

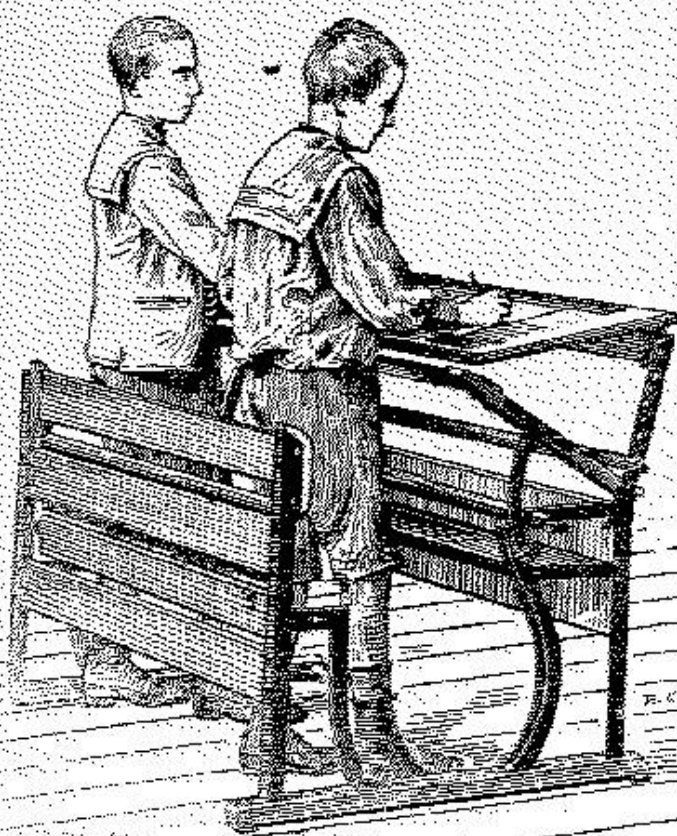
S'adapte à toutes les tailles.

Pupitre officiel

du Canton de Genève.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.



Prix du pupitre avec banc : fr. 45.—.

Même modèle pour filles mais avec chaise : fr. 45.—.

Attestations et prospectus à disposition.

Seule médaille d'or décernée au mobilier scolaire. Exposition nationale, Genève 1896.



RENTES VIAGÈRES

Les placements viagers peuvent être constitués par des versements au comptant ou par cession de titres, d'effets publics, d'obligations hypothécaires, etc.

Age du rentier	Versement unique pour une rente viagère immé- diata de 100 fr. par an	Age du rentier	Rente annuelle pour un placement de 1000 fr.
50	1461.95	50	68.40
55	1290.15	55	77.51
60	1108.80	60	90.19
65	923.83	65	108.25
70	776.77	70	128.74

Les *nouveaux tarifs*, les *prospectus* et les *comptes rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction de la

Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZÜRICH

F. Payot, libraire-éditeur, Lausanne

1, rue de Bourg, 1

Au Foyer romand. Etrennes littéraires pour 1900. (A paraître.)	3 50
L'Inquiet. Roman par S. Cornut	3 50
Scènes valaisannes, par L. Courthion	3 50
Le Ferment. Roman par Estauné	3 50
Des Ombres qui passent, par Horraden	3 50
Notre père qui êtes aux cieux! Roman par L. Kaiser	3 50
Femmes nouvelles, par P. et V. Margueritte	3 50
Terre qui meurt, par R. Bazin	3 50
Petite Princesse, par H. Gréville	3 50
Marie-Antoinette, Dauphine, par P. de Nolhac	3 50
Marie-Antoinette, Reine, par le même	3 50
La Vie américaine, par P. de Rousiers	3 50
Les Chinois chez eux, par Ed. Bard	4 —
Notes de voyage. Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre	3 50
Les Anglais aux Indes et en Egypte, par E. Aubin	3 50
Voyage idéal en Italie. L'art ancien et l'art moderne, par Jean Schopfer	3 50

Tous ces ouvrages se recommandent tout spécialement pour les bibliothèques populaires.